

Vu la délibération n°2026/31 du Conseil de Communauté en date du 7 avril 2026, portant élection de Madame Christine VALERO en qualité de

Date de transmission de l'acte: 24/07/2026

Date de reception de l'AR: 24/07/2026

081-218101871-DL_2026_054-DE

A G E D I

Présidente de la Communauté de Co
(CCLPA),

Vu la délibération n°2026/70 du Conseil de Communauté en date du 23 juin 2026, approuvant la mise à jour de la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols »,

Monsieur le Maire précise que suite au renouvellement des organes délibérants de la CCLPA et des communes, une nouvelle convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols » doit être approuvée, suite à l'élection de Mme Christine VALERO en qualité de Présidente de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA).

Après en avoir fait la lecture, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols » comme jointe en annexe, avec une prise d'effet au 1er juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- Approuve la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols », comme jointe en annexe, avec une prise d'effet au 1er juillet 2026,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Karine SECHERET
Secrétaire de séance

Laurent BAZART,
Maire

